



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 06 novembre 2024 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 13 novembre 2024 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 18

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre HUONNIC, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ASSISTAIENT :

Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération - M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie LESAGE, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor - M.M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - David TERMET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Pierre DORKEL, Conseiller aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté – Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté – Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté – Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté – Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Olivier HOUZET, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté – Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Franc TANGUY.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I – MARCHÉ DE TRANSPORT, TRAITEMENT ET STOCKAGE DE RESIDUS ULTIMES ET DECHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DE VALORYS – LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président expose que le lot n°1 « déchets non dangereux vers un CSDND de classe 2 » du marché actuel arrivera à échéance le 10 juillet 2025, Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle consultation pour notamment couvrir les besoins de l'arrêt technique décennal, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la procédure de mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique tel que défini ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette consultation et à procéder aux règlements correspondants.

II - TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DASRI : ATTRIBUTIONS LOTS 1 ET 2

Le Président précise que par délibération du 10 avril 2024, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti, de type accord-cadre à bons de

commande avec un seul opérateur économique, pour le transport et traitement des DASRI alloti comme suit :

Lot n°1 : transport et traitement des DASRI banalisables

Lot n°2 : transport et traitement des DASRI exclus de la banalisation

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 novembre 2024 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu les offres des Sociétés indiquées dans le tableau ci-dessous :

LOTS <i>Appel d'offres ouvert</i>	ENTREPRISES
Lot n°1 : transport et traitement des DASRI banalisables	GRANDJOUAN SACO Offre de base sur la base d'un montant unitaire de traitement y compris TGAP et autres taxes éventuelles 380 € HT/t
Lot n°2 : transport et traitement des DASRI exclus de la banalisation	SECHE HEALTHCARE - Offre de base sur la base d'un montant unitaire de traitement y compris TGAP et autres taxes éventuelles 545 € HT/t pour le traitement - 620 € HT/t pour le transport

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** l'offre de la **Société GRANDJOUAN SACO** pour le lot n°1 « transport et traitement des DASRI banalisables » et l'offre de la **Société SECHE HEALTHCARE** pour le lot n°2 « transport et traitement des DASRI exclus de la banalisation ».

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

III - MARCHE TRANSPORT, TRAITEMENT ET STOCKAGE DE RESIDUS ULTIMES ET DECHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DE VALORYS : ATTRIBUTION LOT N°2 MATERIAUX REFRACTAIRES ISSUS DE TRAVAUX DE REFECTION DU FOUR DE L'UVE VERS UN CSD DE CLASSE

1

Le Président précise que par délibération du 26 Juin 2024, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique concernant le lot n°2 « matériaux réfractaires issus de travaux de réfection du four de l'UVE vers un CSD de classe 1 ».

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 novembre 2024 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu l'offre du **Groupement SÉCHÉ ÉCO-INDUSTRIES/SÉCHÉ TRANSPORTS** sur la base du montant estimatif indicatif annuel de **13 622 € HT**.

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°2 « matériaux réfractaires issus de travaux de réfection du four de l'UVE vers un CSD de classe 1 », l'offre du Groupement **SÉCHÉ ÉCO-INDUSTRIES/SÉCHÉ TRANSPORTS** sur la base du montant estimatif indicatif de **13 622 € HT**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

IV - EXTENSION HALL MACHEFER ET CREATION D'UN HANGAR - ATTRIBUTIONS

Le Président précise que par délibération du 19 septembre 2024, il a été approuvé le lancement d'une consultation en procédure adaptée allotie concernant l'extension hall mâchefer et création d'un hangar.

La Commission des marchés délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 6 novembre 2024 pour l'ouverture des plis. Au vu des analyses des offres, la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a décidé de retenir les classements suivants :

Lot n°1 « gros-œuvre » :

- 1 - LE COQ pour un montant de 269 828.19 € HT.**
- 2 - PERSONNIC
- 3 - NOBA

Lot n°2 « charpente métallique » :

- 1 - ASTEEL pour un montant de 126 838 € HT**
- 2 - BAUME
- 3 - SATIM
- 4 - DL ATLANTIQUE
- 5 - BSM
- 6 - SEFRA

Lot n°3 « couverture-bardage » :

- 1 - BSM pour un montant de 71 660 € HT**

- 2 – SEFRA
- 3 – PCB
- 4 – QUEMARD
- 5 – ASTEEL
- 6 – ARMOR COUVERTURE BARDAGE

Lot n°4 « menuiserie-métallerie » :

- 1 – Ets Alain THOMAS pour un montant de 9 600 € HT**
- 2 – BSM
- 3 – LE BIHAN
- 4 – VERRE SOLUTIONS

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au bureau permanent,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le **lot n°1 « gros-œuvre »** du marché d'extension hall mâchefer et création d'un hangar l'offre de la **société LE COQ** pour un montant de **269 828.19 € H.T.**, pour le **lot n°2 « charpente métallique »** du marché d'extension hall mâchefer et création d'un hangar l'offre de la **société ASTEEL** pour un montant de **126 838 € H.T.**, pour le **lot n°3 « couverture-bardage »** du marché d'extension hall mâchefer et création d'un hangar l'offre de la **société BSM** pour un montant de **71 660 € H.T.**, pour le **lot n°4 « menuiserie-métallerie »** du marché d'extension hall mâchefer et création d'un hangar l'offre des **Ets Alain THOMAS** pour un montant de **9 600 € H.T.**

- **D'AUTORISER** le Président à signer ces marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

V - TRAVAUX DIVERS DE VRD SUR LE SITE DE PLUZUNET - ATTRIBUTION

Le Président précise que par délibération du 19 septembre 2024, il a été approuvé le lancement d'une consultation en procédure adaptée concernant les travaux divers de VRD sur le site de Pluzunet.

La Commission des marchés délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 6 novembre 2024 pour l'ouverture des plis. Au vu des analyses des offres, la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a décidé de retenir le classement suivant :

- 1 – SETAP pour un montant de 99 507 € HT**
- 2 – TLTP
- 3 – COLAS
- 4 – EUROVIA
- 5 – EIFFAGE Routes

Cet exposé entendu,

Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au bureau permanent de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le marché de « travaux divers de VRD sur le site de Pluzunet, l'offre de la société SETAP pour un montant de **99 507 € HT**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

VI - AVENANT N°12 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR AVEC L'EARL HOUARA EXPLOITANT LA SERRE 2 : ARRET DECENNAL

Le Président expose que cet avenant a pour objet d'acter l'arrêt décennal des mois de septembre et octobre 2025, période pendant laquelle la rémunération forfaitaire contractuelle ne sera pas facturée, au prorata du nombre de jours d'arrêt du mois.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°12,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°12 avec l'EARL HOUARA.

VII - AVENANT N°5 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR AVEC L'EARL SOUSS EXPLOITANT DE LA SERRE 1 : ARRET DECENNAL

Le Président expose que cet avenant n°5 a pour objet d'acter l'arrêt décennal des mois de septembre et octobre 2025, période pendant laquelle la rémunération forfaitaire contractuelle ne sera pas facturée, au prorata du nombre de jours d'arrêt du mois.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°5,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°5 avec l'EARL SOUSS.

VIII - AVENANT N°5 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR AVEC LA SAS BRICHET EXPLOITANT DES SERRES 3 & 4 : ARRET DECENNAL

Le Président expose que cet avenant n°5 a pour objet d'acter l'arrêt décennal des mois de septembre et octobre 2025, période pendant laquelle la rémunération forfaitaire contractuelle ne sera pas facturée, au prorata du nombre de jours d'arrêt du mois, et de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2025.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°5,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°5 avec la SAS BRICHET.

IX - ASSURANCES PREVOYANCE – CONVENTION DE PARTICIPATION ASSURANCE PREVOYANCE

Le Président rappelle que par délibération du 27 Novembre 2023, il a été décidé de lancer une consultation pour une convention de participation telle que définit par la réglementation pour le risque prévoyance. Suite à cette consultation, le Président informe le Bureau Permanent que l'offre la mieux-disante a été proposée par le groupement CABINET ALTERNATIVE COURTAGE / TERRITORIA MUTUELLE. Les taux de cotisations proposés sont de 1.73 % pour la garantie n°1 « maintien de salaire et invalidité », de 0.49 % pour la garantie n°2 « perte de retraite suite à invalidité », de 0.35 % pour la garantie n°3 « décès ».

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable au cours de sa réunion du 13 Novembre 2024.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE PRENDRE ACTE** de l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 Novembre 2024.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer la convention de participation avec le groupement ALTERNATIVE COURTAGE / TERRITORIA MUTUELLE pour le risque « prévoyance » tel que défini ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette convention de participation et à procéder aux règlements correspondants.

X - CHARTE DE LA FORMATION 2023-2026 POUR LE PERSONNEL DU SMITRED OUEST D'ARMOR MODIFICATION DE LA FICHE TECHNIQUE N°4 « CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS »

Le Président rappelle que par délibération en date du 10 Mai 2023, un plan de formation avait été approuvé pour la période 2023-2026 conformément à la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et celle du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents territoriaux.

Le Président propose de modifier la fiche technique n°4 « concours et examens professionnels » afin de modifier le paragraphe concernant le passage des concours et examens professionnels. Il convient de remplacer la phrase par « *la participation aux concours et examens, à titre personnel fait l'objet d'autorisations d'absences visées par le Président dans la limite d'une inscription par an* ».

Lors du Comité Social Territorial en date du 13 Novembre 2024, le Comité Social Territorial a émis un avis favorable sur la fiche technique n° 4 « concours et examens professionnels ».

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la modification de la fiche technique n°4 « concours et examens professionnels » de la charte de la formation 2023-2026.

XI - MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le Président expose qu'il y a lieu de procéder à la modification du règlement intérieur afin de prendre la modification de l'organigramme suite à des mouvements dans le personnel.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la modification du règlement intérieur.

XII - LISTE DES PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS PASSES PAR DELEGATION

La liste des procédures adaptées et avenants passés par délégation est remise aux membres présents.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 35.



Le Président
Éric ROBERT

SMITRED OUEST D'ARMOR

PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS

DU 19 SEPTEMBRE AU 13 NOVEMBRE 2024

PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU PRESIDENT

PROCEDURES ADAPTEES SANS ANNONCES

DU 19 SEPTEMBRE AU 13 NOVEMBRE 2024

Opérations	Entreprise retenue	Montant H.T.	Date de signature
Signalétique couloir DASRI	VIRAGES 60280 MARGNY-LES- COMPIEGNE	53,00 € H.T.	20 septembre 2024
Conception graphique du journal 2024 et de l'affiche pour les portes ouvertes 2025	COQUELIKO 22300 LANNION	880,00 € H.T.	18 septembre 2024
Entretien poste HTA + batterie de condensateurs	CEGELEC PORTES DE BRETAGNE 22300 LANNION	2 468,20 € H.T.	25 septembre 2024
Location de deux mâts éclairants	KILOUTOU 22700 SAINT QUAY PERROS	2 533,95 € H.T.	25 septembre 2024

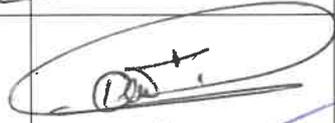
AVENANTS

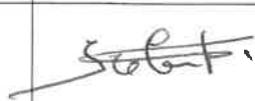
DU 19 SEPTEMBRE AU 13 NOVEMBRE 2024

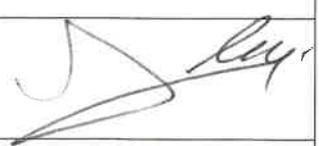
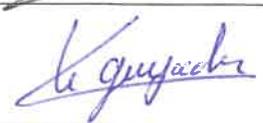
Opération	Entreprise	Montant H.T.
<p><u>Avenant n°2 du 13 septembre 2024 (notifié le 8 octobre 2024) :</u> Etude de faisabilité unité de déconditionnement et hygiénisation de biodéchets sur le site VALORYS de Pluzunet</p>	<p>S3D INGENIERIE 44262 NANTES CEDEX 2</p>	<p>Suppression de prestations relatives à l'avenant n°1 engendrant une moins-value de 2 055 € HT (montant identique à l'avenant n°1) portant le montant du marché à 28530,00 € H.T. (tranche ferme + tranche optionnelle mission 4 « dossier réglementaire » + avenants n°1 et n°2).</p>
<p><u>Avenant n°1 du 19 septembre 2024 (notifié le 17 octobre 2024) :</u> Marché de maîtrise d'œuvre de travaux de bâtiment</p>	<p>LAAB ARCHITECTES 22300 LANNION</p>	<p>Fixation du forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de 2024 à 32 125,50 € HT</p>
<p><u>Avenant n°1 du 19 septembre 2024 (notifié le 17 octobre 2024) :</u> Mission d'assistance technique a maître d'ouvrage pour des travaux d'aménagement et dépose au réseau de chaleur de l'UVE VALORYS</p>	<p>MANERGY 94000 CRETEIL</p>	<p>Sans incidence financière. Transfert du marché conclu avec la société ITHERM CONSEIL à la société MANERGY suite à la fusion-absorption de la société ITHERM CONSEIL</p>

Étaient présents :

Secrétaire de séance : F. TANGUY

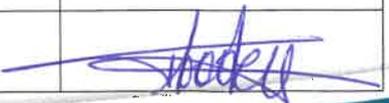
TITULAIRES	Signatures
M. Eric ROBERT Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lannion	
M. Yvon LE BIANIC Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Runan	
M. François PRIGENT Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lanvellec	
Mme Cécile BOETÉ Vice-Présidente du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Bégard	
M. Hervé DELISLE Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Langoat	
M. Pierre SALLIOU Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Pabu	
Mme Cécile AURIAC Lannion-Trégor Communauté - Trémel	
M. Serge HENRY Lannion-Trégor Communauté - Troguéry	
M. Romuald COCADIN Lannion-Trégor Communauté - Pluzunet	
M. Jacques MAINAGE Lannion-Trégor Communauté - Trébeurden	
M. Pierre TERRIEN Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Bodou	
M. Yannick TERRIEN Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Gautier	
M. Pierre HUONNIC Lannion-Trégor Communauté - Trélévern	

M. Jacques ROBIN Lannion-Trégor Communauté - Rospez	
M. Gérard QUILIN Lannion-Trégor Communauté - Plounevez-Moëdec	
Mme Marie-Thérèse SCOLAN Guingamp Paimpol Agglomération - Pont Melvez	
Mme Peggy CORBEL Guingamp Paimpol Agglomération - Guingamp	
M. Franc TANGUY Guingamp Paimpol Agglomération - Squiffiec	
M. Michel LE CALVEZ Guingamp Paimpol Agglomération - Pléhédel	
M. François LE MARREC Guingamp Paimpol Agglomération - Belle Isle En Terre	
M. Claude LOZAC'H Guingamp Paimpol Agglomération - Lohuec	

SUPPLEANTS	Signatures
M. Olivier HOUZET Lannion-Trégor Communauté - Plouguiel	
M. Yann KERGOAT Lannion-Trégor Communauté - Ploumilliau	
M. Gildas NICOLAS Lannion-Trégor Communauté - Ploubezre	
M. Renaud MERLE Lannion-Trégor Communauté - La Roche-Jaudy	
M. Claude LE GUYADER Guingamp Paimpol Agglomération - Plouëc-du-Trieux	
M. Yannick DUBOURG Guingamp Paimpol Agglomération - Plougouven	
Mme Inès GONSE Guingamp Paimpol Agglomération - Lanloup	

M. Sylvain GIRONDEAU Guingamp Paimpol Agglomération – Grâces	
M. Patrick MORCET Guingamp Paimpol Agglomération – Callac	
M. Bertrand HUONNIC Lannion-Trégor Communauté – Plestin-Les-Grèves	

Assistaient :

	Signatures
M le Trésorier Principal de LANNION	
M. Vincent LE MEAUX Président de Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Gervais EGAULT Président de Lannion-Trégor Communauté	
Mme Julie LE BIZEC Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Jérôme MASSÉ Guingamp Paimpol Agglomération	leauvi
Mme Sandrine ROUX Lannion-Trégor Communauté	
M. Mickaël THOMAS Lannion-Trégor Communauté	
M. Dominique BARDINI SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Morgane DEBLANGY SMITRED Ouest d'Armor	
M. Yann LACHIVER SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Magalie QUELENN SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Valérie TROADEC SMITRED Ouest d'Armor	

<p>Mme Valérie LESAGE SMITRED Ouest d'Armor</p>	
<p>M. Rémi HENRIONNET SMITRED Ouest d'Armor</p>	
<p>M. David TERMET <i>KWAY</i> SMITRED Ouest d'Armor</p>	